

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/491/Add.6

G/TBT/GEN/7/Add.6

29 mai 2007

(07-2179)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires
Comité des obstacles techniques au commerce

Original: espagnol

COMMUNICATION DU MEXIQUE

Addendum

La communication ci-après, reçue le 22 mai 2007, est distribuée à la demande de la délégation du Mexique.

Conformément aux dispositions du paragraphe 3 de l'Annexe B de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires et de l'article 10.3.1 de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce, le gouvernement mexicain fait savoir que, le 21 mai 2007, le Ministère de l'économie, par l'intermédiaire de la Direction générale de la normalisation, a publié le PROGRAMME NATIONAL DE NORMALISATION pour 2007 en espagnol au Journal officiel de la Fédération.

En application des dispositions de l'article 61-A de la Loi fédérale sur la métrologie et la normalisation et de l'article 55 du règlement d'application, le Secrétariat technique à la Commission nationale de la normalisation a intégré le PROGRAMME NATIONAL DE NORMALISATION pour 2007, qui inclut une liste des sujets pour lesquels les organismes et entités de l'administration publique fédérale et les organismes nationaux de normalisation enregistrés vont élaborer et/ou supprimer, respectivement, des normes officielles mexicaines ("règlements techniques" et "mesures sanitaires et phytosanitaires"), des normes de référence pour les achats du secteur public et des normes mexicaines ("normes").

Tous les projets nouveaux et/ou devant être supprimés (projets de règlements techniques et de mesures sanitaires et phytosanitaires) qui seront élaborés ou révisés dans le cadre de ce PROGRAMME seront publiés en temps utile au Journal officiel de la Fédération pour l'information du public et, le cas échéant, notifiés au Secrétariat de l'Organisation mondiale du commerce par l'intermédiaire du "Répertoire central des notifications".

La présente notification est présentée à des fins de transparence, pour que les Membres soient mieux informés du processus de réglementation du Mexique.

Le *Programme national de normalisation pour 2007* pourra être consulté dans la langue originale auprès du Service national de l'information (normasomc@economia.gob.mx).
